



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SÉANCE DU 25/02/2021

L'an deux mille vingt-deux, le 25 février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charvieu-Chavagneux se sont réunis à 19h00 à l'espace Roger Gauthier, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 février 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur **Gérard DEZEMPTE** •Madame **Nathalie GARSI** •Monsieur **Frédéric CERVERA**
- Monsieur **Fabien GAUTHIER** •Madame **Naïra GRIGORIAN** •Monsieur **Jean-François RODRIGUEZ** •Madame **Annick GALLEGO** •Monsieur **Jonathan BEL** •Monsieur **Yves COQUARD**
- Madame **Anne-Claude COLLIN** •Monsieur **René LASSELIN** •Monsieur **Pierre DANIELIDES**
- Monsieur **Jean-Luc ZULIANI** •Monsieur **Marc LAPORTE** •Madame **Françoise MULLER**
- Madame **Sandrine POZZOBON-MAITRE** •Monsieur **Frédéric BOYER** •Madame **Jeanine FAILLA**
- Monsieur **Mamadou DISSA** •Monsieur **Jérôme JOANNON** •Madame **Fouzia ZAHAR**

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

- Madame **Katia SERRANO** par Monsieur **Gérard DEZEMPTE**
- Madame **Karine BERNARD** par Madame **Nathalie GARSI**
- Monsieur **Jean-Michel CHOUVIER** par Monsieur **Frédéric CERVERA**
- Madame **Elizabete EBRUSUM** par Monsieur **Fabien GAUTHIER**
- Madame **Audrey SEQUEIRA** par Madame **Naïra GRIGORIAN**
- Madame **Allison JACQUEMIN** par Monsieur **Jean-François RODRIGUEZ**
- Monsieur **Pierre FOUQUET** par Madame **Fouzia ZAHAR**

ÉTAIT EXCUSÉE :

- Madame **Sabrina ANDREVON**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance. L'assemblée, par vote à main levée, désigne à l'**unanimité** Madame **Nathalie GARSJ**, pour assurer cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2021

L'assemblée délibérante approuve le procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2021, ce par :

24 VOIX POUR : M. DEZEMPTE - Mme GARSJ - M. CERVERA - Mme SERRANO (procuration donnée à M. DEZEMPTE) - M. GAUTHIER - Mme GRIGORIAN - M. RODRIGUEZ - Mme GALLEGO - M. BEL - M. COQUARD - Mme COLLIN - M. LASSELIN - M. DANIELIDES - M. ZULIANI - M. LAPORTE - Mme MULLER - Mme POZZOBON-MAITRE - Mme BERNARD (procuration donnée à Mme GARSJ) - M. BOYER - M. CHOUVIER (procuration donnée à M. CERVERA) - Mme FAILLA – Mme EBRUSUM (procuration donnée à M. GAUTHIER) – Mme SEQUEIRA (procuration donnée à Mme GRIGORIAN) – Mme JACQUEMIN (procuration donnée à M. RODRIGUEZ)

4 VOIX CONTRE : M. DISSA - M. JOANNON - Mme ZAHAR - M. FOUQUET (procuration donnée à Mme ZAHAR)

2. Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accorder la protection fonctionnelle à Gérard DEZEMPTE, Maire de la Commune dans le cadre des poursuites pénales diligentées à l'encontre de M. Allan Brunon ;
- D'autoriser la prise en charge par la commune de l'ensemble des frais d'avocat, d'huissier et de justice déjà engagés et ceux à venir dans ce dossier pour mener les actions nécessaires à la défense de monsieur Gérard DEZEMPTE, Maire de Charvieu-Chavagneux ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'**unanimité**.

POUR : 28

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

3. Bilan des acquisitions et cessions immobilières – Exercice 2020

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2020 sur le territoire de la commune ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'**unanimité**.

4 ABSTENTIONS : M. DISSA - M. JOANNON - Mme ZAHAR - M. FOUQUET (procuration donnée à Mme ZAHAR)

4. Bilan des acquisitions et cessions immobilières – Exercice 2021

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2021 sur le territoire de la commune ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'**unanimité**.

4 ABSTENTIONS : M. DISSA - M. JOANNON - Mme ZAHAR - M. FOUQUET
(procuration donnée à Mme ZAHAR)

5. Débat d'orientation budgétaire – Exercice 2022

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'**unanimité**.

POUR : 28 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

6. Cession de parcelles AM 687 (partie), 689 (partie), 692 (partie), 693, 695, 697 et 701 pour la construction de bâtiment(s) de type usine relais

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De céder une partie des parcelles AM 687 (partie), 689 (partie), 692 (partie), 693, 695, 697, et 701 appartenant à la commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX, pour une superficie totale de 21 976 m² pour un montant de 483 000 euros ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

POUR : 28 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

7. Convention de servitude ENEDIS sur les parcelles AH441 et AK450 – Autorisation de signature

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude ci-jointe avec ENEDIS ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'**unanimité**.

POUR : 28 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

8. Création d'une voie dédiée aux modes de déplacement doux route des Perves

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de création d'une voie réservée aux modes de déplacement doux entre Chavagneux et le lieu-dit La Garenne, le long de la route des Perves, côté Ouest, tel que présenté sur les plans joints ;
- D'autoriser le Maire à engager avec les propriétaires des parcelles situées en bordure Ouest de la route des Perves les négociations en vue de l'acquisition de l'emprise nécessaire ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'**unanimité**.

POUR : 28

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

9. Dénomination d'une voie dans la ZAE de la Garenne « Avenue de Bretagne »

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la dénomination de cette voie comme « Avenue de Bretagne » ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'**unanimité**.

POUR : 28

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

10. Modification du tableau des effectifs

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la création des emplois ci-après ;

Le poste d'adjoint technique est créé pour une mise en stage avant titularisation d'un agent d'entretien.

Le poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques est créé à la suite de la réussite d'un agent à un concours.

Le poste d'ATSEM est créé à la suite de la réussite d'un agent à un concours.

Compte tenu du besoin aux services techniques et au service urbanisme, il importe de créer un poste d'ingénieur et de technicien.

Nombre de postes	Temps de travail hebdomadaire	Dans le cadre d'emploi des
1	Temps non complet (25h/sem.)	Adjoint technique
1	Temps complet	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
1	Temps complet	Agent Spécialisé des Écoles Maternelles
1	Temps complet	Ingénieur
1	Temps complet	Technicien

- De procéder à la création de ces postes tels que décrits ci-dessus et compléter le tableau des effectifs en conséquence ;
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes seront inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'**unanimité**.

POUR : 28

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

11. Avis sur le 3^{ème} plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise et sur les mesures du plan relatives aux émissions de polluants des systèmes de chauffage au bois

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable sur le 3^{ème} plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise ;
- D'émettre un avis favorable sur les mesures du plan relatives aux émissions de polluants des systèmes de chauffage au bois.

La proposition est adoptée à l'**unanimité**.

POUR : 28

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

12. Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 17 décembre 2021

Monsieur le Maire rend compte des décisions intervenues pour les affaires générales et des marchés publics notifiés :

- Marché public à procédure adaptée pour la fourniture de panneaux de signalisation routière, passé avec la société SIGNAUX GIROD, pour un montant maximal de 70 000 € HT, d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois.
- Marché public à procédure adaptée pour l'entretien des espaces verts communaux – Lot n°2 : Tailles des haies paysagères et naturelles, broyage des accotements, passé avec la société MERLE, pour un montant maximal de 100 000 € HT, d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois.
- Marché public à procédure adaptée pour les prestations de fourrière animale avec capture, passé avec la SPA DE LYON, pour un montant de 8 090,40 € HT, d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois.
- Marché négocié pour l'évolution de la licence et des droits d'usage du logiciel Ressources Humaines EKSAE SIRH ainsi que la mise en œuvre et formation, passé avec EKSAE, pour un montant de 65 292,56 € HT, d'une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, des attributions exercés par délégation de l'organe délibérante, en application des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 21h20.

Le Maire,




Gérard DEZEMPTE
Conseiller Départemental de l'Isère